

doubler simplement les cotisations au régime de pensions public pour assurer une protection suffisante aux travailleurs. C'est aux milieux d'affaires de même qu'au gouvernement fédéral de faire le premier pas dans ce domaine.

● (1320)

Voilà ce que je tenais absolument à dire au sujet des motions nos 1, 9 et 14; j'interviendrai un peu plus tard au cours du débat au sujet d'autres amendements au projet de loi.

**M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough):** Monsieur le Président, je peux dire que personnellement, je souscris jusqu'à un certain point à l'objet des amendements. En effet, le gouvernement reconnaît qu'il est préférable d'assurer dans le projet de loi une protection à long terme contre l'inflation. Cependant, nous devons nous montrer très prudents quant à la façon de nous y prendre.

En 1981, lors du débat sur les pensions, et même au cours des 10 dernières années, on reconnaissait en général que la protection à long terme des pensions était nécessaire pour assurer la rentabilité des régimes de pension privés. Malheureusement, en 1982-1983, nous avons connu une grave dépression économique. La relance a été très inégale d'une province à l'autre. Tous les députés sont conscients, j'en suis certain, que jusqu'à maintenant, seul l'Ontario a connu une véritable relance économique. Lors de nos consultations avec les provinces, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre pour assurer immédiatement une protection des pensions contre l'inflation à cause de ce que cela coûterait à certaines industries qui, parfois, avaient encore beaucoup de mal à se remettre de la dépression. Nous avons donc emprunté une voie parallèle consistant à exiger du gouvernement fédéral qu'il fasse rapport de ce que les compagnies font pour assurer une protection contre l'inflation afin de savoir d'où les fonds proviennent et d'inciter moralement les gens à collaborer. De même, nous avons prévu dans le projet de loi une mesure d'incitation qui consiste à permettre aux employeurs de réduire le coût du partage des contributions à 50 p. 100 lorsqu'ils accordent une protection contre l'inflation.

J'estime que cette mesure est un grand pas en avant. J'espère que l'Ontario emboîtera le pas. Du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario relèvent environ 60 p. 100 des travailleurs du pays, et ils peuvent jouer un rôle très important en faisant en sorte que les employeurs accordent volontairement à leur travailleurs une protection contre l'inflation.

[Français]

**M. Malépart:** Monsieur le Président, j'aimerais appuyer la motion qui a été présentée par mon collègue de Sudbury (M. Frith). L'importance d'un régime de pensions... il y a aussi l'importance d'une formule d'indexation afin de s'assurer que les prestations que les bénéficiaires retireront suivront le rythme de l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur le Président, on n'a qu'à penser à plusieurs personnes qui nous écoutent présentement, qui ont pris leur retraite il y a 5 ans, 8 ans, et même 3 ans. À ce moment-là ces personnes avaient ce qu'on appelle la pension de base du gouvernement qui était indexée—le Régime des pensions du Canada ou la Régie des rentes du Québec, selon l'endroit où vit la personne—et un régime de pension privé qui lui, malheureusement n'était pas indexé. Mais à ce moment-là, la somme totale

### *Normes de prestation de pension—Loi*

de ces revenus faisait qu'un retraité, après avoir payé pendant 30 ans, 40 ans et même 50 ans de travail pour bénéficier d'une retraite pas dorée, mais au moins une retraite qui lui aurait permis de vivre convenablement, a découvert—3 ans, 4 ans, 5 ans après que les sommes d'argent qu'il avait investies dans son régime de retraite privée, les sommes d'argent que son employeur avait investies dans son régime de retraite privé—qu'il avait cédé ses augmentations de cotisations que l'employeur paie au régime de retraite d'un employé, compte tenu d'une diminution ou de l'absence de l'augmentation de ses bénéfices nets de son salaire.

Monsieur le Président, ces personnes découvrent aujourd'hui qu'elles ont besoin du supplément de revenu garanti. Pourquoi ces gens-là ont-ils besoin du supplément de revenu garanti? Parce que le supplément de revenu garanti est un des programmes de régime de pensions de sécurité de la vieillesse pour les personnes qui, lorsqu'on a instauré la Régie des rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada, n'avaient pas été sur le marché du travail ou n'avaient pas pu contribuer. Mais c'est pour des gens qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Et ces gens-là, après 5 ans, 3 ans et 8 ans sont obligés d'avoir droit au régime de supplément de revenu garanti et tous les beaux projets qu'ils avaient faits en pensant qu'ils avaient les fonds suffisants, qu'ils avaient épargnés pour bien vivre dans une retraite, ils ont découvert qu'ils n'étaient suffisants parce que leur régime de pension privé n'était tout simplement pas indexé.

Je pense, comme mon collègue de Sudbury l'a signalé, monsieur le Président, que dans ce projet de loi C-90, c'est une des principales lacunes et ces gens-là se rappelleront, lors des élections, de cette décision des députés conservateurs. Parce que ce dont on discute présentement, monsieur le Président, et j'ai les chiffres en main... tantôt, on pourra parler un peu plus en troisième lecture du Conseil national et du bien-être qui profite de la pauvreté, ce qui démontre que c'est un fort pourcentage des personnes âgées dont la grande majorité sont des femmes qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Monsieur le Président, les deux projets de loi qu'on est en train de passer ne corrigent en rien... Et surtout l'absence d'une formule d'indexation des régimes de pensions privés n'empêchera pas, à l'avenir, d'avoir des personnes dans la pauvreté. Je suis persuadé que l'ensemble des travailleurs et des travailleuses canadiens se rappelleront longtemps de leurs députés conservateurs.

[Traduction]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Depuis que je siége au Parlement, aucune loi n'a subi de modification plus importante et plus profitable pour les Canadiens que la décision que le gouvernement minoritaire que nous avons connu de 1970 à 1972 a prise, en dépit de l'opposition des Conservateurs, d'indexer les prestations du Régime de pensions du Canada et celles de la pension de la sécurité de la vieillesse. Avant cela, les pensionnés devaient attendre des années pour entendre l'un ou l'autre parti politique promettre une augmentation, la plupart du temps juste avant des élections générales. La valeur réelle de